Publié le 7 JUIN 2024 ID: 059-215901398-20240612-DEL120624 Q25-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDRY SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024 – 18 h 30 –

DÉLIBÉRATION DRH/12-06-2024/025

Date de convocation: 06 Juin 2024

Le Conseil Municipal de CAUDRY s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur BRICOUT Frédéric, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 33

Membres présents: M. BRICOUT Frédéric, Maire; Mme MERY-DUEZ Anne-Sophie, M. POULAIN Bernard, M. BONIFACE Didier, Mme TRIOUX-COURBET Sandrine, M. RIQUET Alain, Mme THUILLEZ Martine, M. DOYER Claude, Mme RICHOMME Liliane, Adjoints au Maire; Mme PLUCHART Claudine, Mme DAUCHET Martine, Mme PRUVOT Brigitte, M. CHMIELEWSKI Dominique, M. DEVIENNE Marc, M. MARIN Yves, M. DEUDON José, M. BALEDENT Matthieu, Mme DENIZON-LEVEAUX Violenne (à partir de la question 6), Mme MATON Audrey, M. HISBERGUE Antoine, M. ROUSSEAU Jérémy, Mme CAILLAUX Céline, M. BRULANT Damien, M. BAUDOUX Aurélien, Mme DEMARQUE Ophélie, M. COLLIN Denis, Mme DISDIER Mélanie, Mme DESREUMAUX Sophie, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Membre absent ayant donné procuration:

Mme BERANGER Agnès : procuration à M. BALEDENT Matthieu Mme CHATELAIN Nathalie : procuration à M. BAUDOUX Aurélien

Mme NAVEZ Patricia: procuration à M. RIQUET Alain M. DECALION Ismaël: procuration à M. DEVIENNE Marc

Mme DENIZON-LEVEAUX Violenne: procuration à Mme RICHOMME Liliane (jusqu'à la question 5)

Membre absent excusé:

M. BAJODEK Alban

Est désigné secrétaire de séance : Mme DEMARQUE Ophélie

<u>OBJET</u>: PERSONNEL COMMUNAL — AUTORISATION DE DONNER MANDAT AU CENTRE DE GESTION DU NORD POUR LA MISE EN CONCURRENCE D'UN MARCHE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Madame Violenne DENIZON, Conseillère Municipale, expose :

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la Code de la commande publique;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024 Publié le 7 JUIN 2024

ID: 059-215901398-20240612-DEL120624_Q25-DE

26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités et établissements territoriaux ;

Madame DENIZON expose à l'Assemblée que la commune a la possibilité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire (risque employeur), en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents. La collectivité dispose depuis de nombreuses années d'un contrat couvrant les risques liés aux accidents de travail et maladies professionnelles.

Considérant que le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord peut souscrire un tel contrat pour le compte de la commune, en mutualisant les risques ;

- Le Centre de Gestion du Nord propose à l'ensemble des collectivités affiliées d'adhérer à une procédure de mise en concurrence d'un marché d'assurance des risques statutaires. Le contrat groupe prévoira la prise en charge de tout ou partie des risques suivants :
- → Agents CNRACL (régime spécial) : Maladie ordinaire, maternité/paternité/adoption, accident de service/maladie professionnelle/imputable au service, décès, longue maladie/longue durée (y compris le temps partiel thérapeutique, la disponibilité d'office et l'invalidité temporaire).
- → Agents IRCANTEC (régime général) : Maladie ordinaire, maternité/paternité/adoption, accident de service/maladie professionnelle/imputable au service, grave maladie.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés pourront proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Au terme de la mise en concurrence organisée par le Centre De Gestion du Nord et en fonction des résultats obtenus (taux, garanties, franchises ...), la commune demeure libre de confirmer ou pas son adhésion au contrat.

Etant précisé que la commune se réserve la faculté d'y adhérer en fonction des conditions tarifaires et des garanties proposées, Madame DENIZON propose au Conseil municipal de donner mandat au Cdg59 pour le lancement d'une procédure de mise en concurrence visant à conclure un contrat groupe d'assurance statutaire, ainsi qu'à signer tous documents y afférent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ont signé au registre les membres présents.

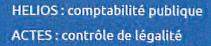
Pour extrait conforme.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR Transmission en sous-préfecture

17 JUIN 2024

Le Maire,

Frédéric BRICOUT





Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Caudry

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : DEL120624_Q25

Objet: Personnel communal - Autorisation de donner un mandat

au Centre de Gestion du Nord pour la mise en concurrence

d'un marché d'assurance des risques statutaires

Type de transaction : Transmission d'actes

Date de la décision : 2024-06-12 00:00:00+02

Nature de l'acte : Délibérations

Documents papiers complémentaires : NON

Classification matières/sous-matières: 1.1 - Marchés publics

Identifiant unique : 059-215901398-20240612-DEL120624_Q25-DE

URL d'archivage : Non définie Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive:

Fichier	Туре	Taille
Enveloppe métier	text/xml	986 o
Nom mótios:		

Nom métier :

059-215901398-20240612-DEL120624 Q25-DE-1-1 0.xml

Document principal (Délibération) application/pdf 820.7 Ko

Nom original: DEL120624_Q25.pdf

Nom métier:

99_DE-059-215901398-20240612-DEL120624_Q25-DE-1-1_1.pdf

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 juin 2024 à 14h18min31s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 juin 2024 à 14h18min32s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 juin 2024 à 14h18min33s	Transmis au MI
Acquittement reçu	17 juin 2024 à 14h18min42s	Reçu par le MI le 2024-06-17